

République Française
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Syndicat Mixte de Production et d'Interconnexion d'Eau Potable de la Creuse
(SMPIEP 23)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2023-29 du 24 octobre 2023

OBJET : Etude de faisabilité de création du syndicat : choix du scenario de travaux et de son mode de gestion

L'an deux mille vingt-trois, le 24 octobre à dix-sept heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte de Production et d'Interconnexion d'Eau Potable de la Creuse s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, 9 avenue du Général de Gaulle à GUERET, sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 18 octobre 2023

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P/A/E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
SIAEP BOUSSAC-GOUZON	TURPINAT Vincent	E		
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la Rozeille	BIGOURET Jean-Jacques	P		
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	E		
	PAYARD Christian	E		JJ BIGOURET
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	E		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	E	BODEAU Eric	
	AUCOUTURIER Alex	E		
	PONSARD Philippe	P		
	VELGHE Jacques	P		
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 1

→ 14 votants

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry COTICHE

RAPPORTEUR : Hervé GRIMAUD

L'étude de faisabilité pour la création du SMPIEP 23, pilotée par le SIAEP de BOUSSAC-GOUZON, touche à sa fin. Comme convenu lors des différents comités de pilotage afférents, le cabinet MERLIN a recentré en phase 2, son étude sur deux scénarios de travaux à court / moyens terme :

- Scenario 1 : création de trois usines de production d'eau potable, correspondant à trois nouvelles prises d'eau sur la rivière Creuse, et réseaux de transfert associés :
 - Usine NORD CREUSE,
 - Usine AHUN
 - Usine SUD CREUSE
- Scenario 2 : création de deux usines de production d'eau potable, correspondant à deux nouvelles prises d'eau sur la rivière Creuse, et réseaux de transfert associés :
 - Usine NORD CREUSE
 - Usine SUD CREUSE

L'analyse réalisée par le cabinet MERLIN et présenté en COPIL le 18 juillet dernier, a mis en exergue les forces et les faiblesses de chacun des scénarios, sur les thèmes suivants :

- La ressource en eau disponible,
- L'objectif en termes de sécurisation de la desserte en eau,
- La gestion patrimoniale des ouvrages
- Les coûts d'investissement et d'exploitation.

A l'issue de cette phase d'analyse multicritères, la préconisation du Cabinet MERLIN porte sur le choix du scénario 2 à deux prises d'eau, qui présente des avantages techniques déterminants sur le positionnement et la capacité de stockage ainsi que sur le maillage des usines et canalisations dans l'objectif de sécurisation de la desserte en eau.

Le coût d'investissement du scénario 2 est estimé entre 26.7M€ et 30M€ pour l'ensemble des opérations avec un taux de subvention estimé sur la base de l'accord de résilience signé avec l'Agence de l'Eau de 77% (chiffres MERLIN).

Le Bureau du SMPIEP 23, réuni le 8 août 2023, a décidé de suivre l'avis du cabinet MERLIN, et d'orienter l'ingénierie et les travaux sur le scénario 2 à deux prises d'eau, comme suit :

- Une usine dite « Creuse Nord » pour sécuriser le SIAEP de la Vallée de la Creuse et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, avec un pompage pressenti dans la retenue du barrage de Champsanglard.
- Une usine dite « Creuse SUD » pour sécuriser le SIAEP d'AHUN et offrir une alimentation de secours pour le SIAEP de la Rozeille, avec un pompage dans le barrage des Combes à FELLETIN.

A ce stade, les emplacements précis des zones de pompage sont en cours d'étude par le Département de la Creuse.

En parallèle, le choix d'un mode de gestion reposant sur deux maîtrises d'œuvre (une par usine) suivies de travaux a été également convenu en Bureau.

Il est proposé aujourd'hui de valider collectivement ces choix stratégiques qui vont guider les études et travaux du syndicat pour ses premières années de fonctionnement.

* * *

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- VALIDE le principe du choix du scénario 2 à deux prises d'eau, tel que présenté ci-dessus, pour amorcer l'élaboration d'une programmation pluriannuelle des investissements du SMPIEP 23

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 2 (T. COTICHE et D. GRANGE)

Voix POUR : 12

- VALIDE le principe d'un mode de gestion basé sur une consultation de deux maîtres d'œuvre suivies de travaux.

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Voix POUR : 14

Fait à GUERET, le 24 OCTOBRE 2023

Le secrétaire de séance

Thierry COTICHE



Le Président du SMPIEP 23

Hervé GRIMAUD



Syndicat Mixte de Production et
D'Intercommunalité d'Eau Potable de la Creuse
2 Rue Hubert Gaudriot - 23000 GUERET
Email : smpiep23@gmail.com
SIRET : 200 100 212 00014